

FO : Le syndicat qui reste un syndicat

**Compte rendu du Comité d'Hygiène, de Sécurité et
des Conditions de Travail du 15 octobre 2012**

Le CHSCT s'est tenu sous la présidence du Directeur Départemental, Monsieur Alain Saison. Les débats ont débuté à 14h00 pour se terminer à 19h.

L'ordre du jour était le suivant :

**Approbation des procès-verbaux des réunions
du CHS-CT des 13 Avril et 25 juin 2012**

L'approbation du procès verbal de la réunion du CHSCT du vendredi 13 avril 2012 a été validé ce jour. Le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2012, ayant été porté à notre connaissance quelques jours avant la séance sans pouvoir en changer la teneur, puisque déjà signé par le secrétaire, FO-DGFIP62 a demandé le report de l'approbation à une date ultérieure.

L'Administration, SFP et la CGT ont voté POUR, la CFTC s'est abstenue et FO Finances a voté CONTRE.

Point sur la réunion du groupe de travail du 13 septembre 2012



A - REGISTRES SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

De manière générale, les observations portées depuis la dernière réunion sur les registres santé et sécurité au travail ont été passées en revue. Les problèmes signalés ont été résolus ou sont en voie de l'être. Les cas des Trésoreries d'Hersin-Coupigny et de Lens Centre Hospitalier ont été longuement évoqués, les conditions de travail dans ces sites étant alarmantes.

Une affiche est en cours d'expérimentation sur le site d'ARRAS afin de rappeler l'existence et la mise à disposition d'un registre santé sécurité au travail accessible aux agents et aux usagers.

B - RAPPORTS DE L'INSPECTEUR SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL ET DES MEDECINS DE PREVENTION

L'inspecteur Santé et Sécurité au travail n'a pas établi de nouveau rapport depuis la dernière réunion.

Les médecins de prévention ont attiré notre attention sur la situation de la Trésorerie de Lens Centre Hospitalier. Suite à une visite sur place, ils ont constaté :

- ⇒ des dégradations du sol, notamment un trou de plusieurs m² dans une dalle de béton ;
- ⇒ l'état d'insalubrité des plafonds et des peintures (traces noires de moisissures, crasse...)
- ⇒ un revêtement de sol qui se soulève et se dégrade en plusieurs endroits ;
- ⇒ infiltration d'eau de pluie sur les goulottes et prises électriques.

Les médecins de prévention demandent que les agents reçus en consultation se munissent des derniers examens médicaux (prises de sang, radiologies). Elles rappellent la présence de psychologues sur ARRAS et BOULOGNE qui reçoivent sur rendez-vous en toute confidentialité.

En matière de risque psychosocial, 38 situations de souffrance au travail pour lesquelles il a fallu agir, ont été exprimées. Sont recensés également 3 cas de violences verbales ou physiques, 3 situations de harcèlement au travail et 2 situations d'épuisement professionnel. Nos médecins de prévention ont effectués 17



visites de service. Ils ont également signalé un ressenti de "manque de savoir vivre" au sein des services, c'est un ressenti profond qui émane des agents reçus en consultation.

C – DECLARATIONS D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

4 accidents déclarés : Certains ont motivé des Interruptions Temporaires de Travail, les autres n'ont pas provoqué d'intervention du CHSCT.

D – CREDITS 2012 : AVANCEMENT DES OPERATIONS ET SOLDE DES CREDITS

Le solde disponible s'élève à 56 640 € : 13 680 € correspondent au solde de l'enveloppe générale et 42 960 € à la réserve républicaine devenue disponible.



Le groupe de travail tient à rappeler que le financement des fauteuils est subordonné obligatoirement à l'accord du Médecin de Prévention et que l'équipement électroménager pour la restauration ne relève pas de sa compétence.

Les conditions de travail de la Trésorerie de Lens Centre Hospitalier justifient qu'un budget soit débloqué pour la réfection des peintures.

Le groupe de travail, après débat, propose de réserver 4 000 € à titre de test sur quelques bureaux pour la pose de film anti-chaueur à Brassart.

Le groupe de travail décide de voter un crédit pour le carrelage de la Trésorerie de Beuvry. Il conviendra de trouver une entreprise qui accepte de réaliser les travaux.

Le solde disponible s'élève à 4 952 €. Ce solde ne permettra pas le remplacement des détecteurs ioniques.

E – ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

Deux demandes ont été présentées dans le cadre d'un programme exceptionnel du FIPHFP :

- CDFP de Calais : aménagement de l'ascenseur existant pour permettre l'accessibilité des personnes handicapées : 52 325 € ;
- CDFP de Calais : création d'une rampe d'accès à l'arrière du bâtiment pour le personnel et de places de parking pour personnes handicapées : 53 740 €.



Le CHSCT a validé ce projet dans son intégralité.

F. - BULLETIN D'INFORMATION DU CHSCT

Le groupe a examiné le fac-similé de l'affichette d'information concernant le registre de santé et de sécurité au travail.

Solde des crédits 2012

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des actions retenues par le CHSCT au 15 octobre 2012 :

ARRAS (DDFIP) :

⇒ Pose de films sur les baies vitrées

ARRAS (PAIERIE DEPARTEMENTALE) :

⇒ isolation des parois de verres du rdc

⇒ stores électriques pour les fenêtres inaccessibles

⇒ siège ergonomique

BERCK :

⇒ amélioration de l'éclairage

BETHUNE :

⇒ isolation phonique du poste de la caisse

⇒ création d'un passage dans le patio et d'un auvent de couverture

⇒ un fauteuil ergonomique adapté

BOULOGNE MUNICIPALE:

⇒ VMC sanitaires bureau et local coffre

FRUGES :

⇒ aménagement et sécurité du coin repas

La totalité des fauteuils ergonomiques préconisés par les médecins de prévention lors des visites médicales ont été budgétés.

Commentaires FO : Le budget total alloué au CHSCT du Pas de Calais était de 214 798,00 euros en 2012. **FO DGFIP62** a soutenu tous les projets améliorant les conditions de vie et de sécurité des agents. En cette année de rigueur et d'austérité, **FO DGFIP62** se réjouit que la réserve républicaine et la réserve de précaution aient été versées au département.

Présentation du guide amiante

Les propriétaires d'immeubles dont le permis de construire a été délivré avant le 01 juillet 1997 ont obligation de rechercher la présence de flocages, calorifugeages et faux plafonds contenant de l'amiante et d'en vérifier l'état de conservation. Le décret du 13 septembre 2001 oblige le propriétaire à constituer, conserver et actualiser un DTA. Ce document technique est constitué dans tous les bâtiments domaniaux et il est prévu une centralisation des informations issues des DTA pour une mise à jour de la base de données ministérielle amiante.

- **GESTION DES BATIMENTS**

Les travaux sont obligatoires si il y a dégradation, la vérification est triennale. Dans le plan d'action ministériel, il est prévu le retrait de tous les matériaux friables quel que soit leur état de conservation.

Une signalétique claire doit être mise en place dans les bâtiments où des matériaux contenant de l'amiante sont repérés.

- **TRAVAUX EFFECTUES DANS LES BATIMENTS**

Avant le démarrage des travaux, un repérage complémentaire est confié à un organisme accrédité, chargé d'effectuer des sondages destructifs sur tous les matériaux susceptibles de contenir des fibres, et qui ne sont pas repérés initialement. Le DTA devra être mis à jour après repérage.

Au premier janvier 2012, toute personne appelée à travailler ou à intervenir sur des matériaux contenant de l'amiante doit être formée. Les travaux ne seront donc plus confiés aux agents du ministère.

Commentaires FO : Le renforcement des mesures prises en matière d'amiante est nécessaire pour garantir une qualité de vie, et une sécurité à tous les agents dans leur cadre de travail. FO Finances ne peut que cautionner ces nouvelles dispositions.



Bilan du DUERP 2011/2012 et Campagne 2012/2013

Le DUERP a été présenté dans sa version finale lors du CTP du 12 octobre 2010. Les actions engagées et financées par le CHSCT ont permis de diminuer de 60% le nombre de risques signalés. La mise à jour du DUERP 2011/2012 sera clôturée en novembre 2012.

A ce jour, le DUERP 2011/2012 n'est pas finalisé mais les premiers examens permettent de mettre à jour les résultats bruts suivants :

- ❑ 28.50% de risques classés A (intolérable) pour mémoire 32% fin 2010
- ❑ 29.50% de risques classés B (substantiel) pour mémoire 23% fin 2010
- ❑ 33.00% de risques classés C (tolérable) pour mémoire 30% fin 2010

Les solutions proposées par les responsables des unités de travail en concertation avec les agents relèvent de l'organisation pour 27%, de techniques collectives pour 50%, de techniques individuelles pour 9% et de moyens de prévention humains pour 13%.

Commentaires FO : FO Finances souligne que la communication sur le DUERP a permis une implication des agents à tous les niveaux dans le recensement des risques

Point sur les travaux immobiliers

- ❑ **BOULOGNE :** Des travaux de mise aux normes pour les handicapés sont nécessaires, la SOCOTEC les vérifiera. La société Schindler confirmera que l'ascenseur peut être remis en circulation. La durée prévue des travaux est de deux mois avec une date butoir en février 2013.
- ❑ **ARRAS DIDEROT :** la nouvelle cuisine est opérationnelle. Les travaux pour la rénovation de la salle de restauration sont prévus du 15 octobre au 24 octobre 2012, viendront ensuite les travaux concernant la cafeteria du 25 octobre au 09 novembre 2012. Les travaux extérieurs concernant la terrasse s'effectueront dans la foulée.
- ❑ **GUINES :** la fin des travaux est prévue pour le 15 décembre 2012. Le transfert de la Trésorerie s'effectuera le 15 janvier 2013, ce déménagement sera effectué par des professionnels.
- ❑ **CPSR bâtiment FOCH :** Les travaux commenceront en mars 2013. L'aménagement sera conforme à une étude ergonomique nationale. Les revêtements muraux et au sol sont issus d'une nouvelle technologie anti allergénique et phonique. Cette nouvelle structure bénéficiera d'une nouvelle climatisation et VMC. Un état des lieux sur le parc informatique sera effectué dès cette année.
- ❑ **CALAIS BANLIEUE et MUNICIPALE :** rien n'est arrêté à ce jour si ce n'est le déménagement qui sera effectué par une société privée.

Registre Santé Sécurité au Travail dématérialisé

Le nouveau Cahier d'Hygiène et de Sécurité a été présenté en version dématérialisée. Ce nouveau CHS permet d'améliorer la liaison entre les agents et la direction, car sa consultation et les réponses apportées aux demandes déposées se feront en temps réel. Un lien sur Ulysse 62 est créé. Le cahier version papier sera maintenu pour permettre aux usagers d'y consigner leurs observations. Vous pouvez désormais le [Registre en ligne](http://10.62.253.118:1010/) à cette adresse : <http://10.62.253.118:1010/>

Questions diverses

Compte tenu de l'horaire et de la fermeture des locaux à 19h, il n'a pas été possible d'aborder les questions diverses.

Les représentants F.O DGFIP62 :

Titulaires

Laurence DIDAUX et Jacques REGNIER

Suppléants

Delphine MORTELETTE et Gaétan LEJEUNE

 BULLETIN D'ADHESION	NOM :	PRÉNOM :
	Pour la filière fiscale n°DGI :	
	GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%
	AFFECTATION :	
	déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)	
	Fait à	le
		(signature)
→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu		